

RAPPORT N° 02/4-16  
au Conseil Municipal

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2001  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

La Régie Marchés et Droits de Place -chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune, ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales- est un service public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre -distinct de celui de la Commune- ; et, à la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2001 s'équilibraient respectivement à :

1 000 000,00 F pour la Section d'Investissement  
5 353 500,00 F pour la Section de Fonctionnement.

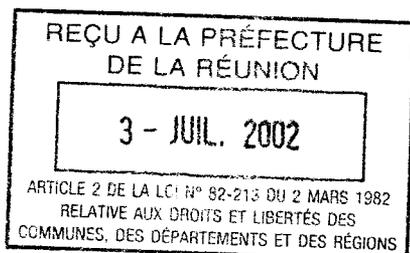
L'exécution du Budget de la Régie se traduit par un excédent global de 1 722 633,58 F (Sections Investissement et Fonctionnement confondues) pour 2001, soit encore un excédent cumulé de 2 875 177,21 F si l'on tient compte des résultats des exercices antérieurs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 2000</b>			
Report à nouveau	257 034,47 F	895 509,16 F	1 152 543,63 F
<b>EXERCICE 2001</b>			
Recettes	442 740,98 F	6 098 996,66 F	
Dépenses	- 333 258,43 F	- 4 485 845,63 F	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>109 482,55 F</b>	<b>1 613 151,03 F</b>	<b>1 722 633,58 F</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>366 517,02 F</b>	<b>2 508 660,19 F</b>	<b>2 875 177,21 F</b>

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint



DELIBERATION N° 02/4-16  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2001  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Administratif 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

un excédent cumulé de	366 517,02 francs	soit 55 875,16 euros,	en Investissement,
un excédent cumulé de	2 508 660,19 francs	soit 382 442,78 euros,	en Fonctionnement,

---

soit un excédent cumulé de 2 875 177,21 francs soit 438 317,94 euros.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint

